

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mullie Régis

<https://www.cadre21.org/membres/dcc9ccd539f4ed18c75a30a0>

Date d'obtention : 2024-02-19 19:53:18

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Dans un premier temps, il faut parler à l'auteur du signalement en leur faisant sentir qu'ils font partie de la solution. Il faut évaluer l'incident à l'aide de la grille d'évaluation pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Il faut parler à la victime si ce n'est pas elle qui a dénoncé et parler aussi aux autres jeunes impliqués seul à seul. Cela permet de valider les informations obtenues. Il faut rappeler aux jeunes de ne pas ébruiter l'histoire, confisquer le cellulaire sans regarder les images afin de cesser le partage des images. En tout temps, il faut préserver la confidentialité des informations et assurer la sécurité des élèves. Lorsque les étapes de la méthode Sexto sont complétées, il faut en référer au service de police.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'il faut rencontrer chaque jeune pour valider les informations à l'aide de la grille d'évaluation. Cela permet de déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue. Ces rencontres permettent aussi d'établir la suite à donner à nos interventions. Il ne faut pas regarder les images ou les vidéos même si les jeunes insistent pour nous les montrer. La rencontre aussi permet de vérifier si d'autres jeunes sont impliqués et s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif. Bref, on doit respecter la confidentialité, éviter de consulter les images, rassurer la victime, agir rapidement pour éviter la diffusion des images.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rencontre avec le jeune afin de prendre connaissance de la situation pour remplir la grille d'évaluation, car cette rencontre est cruciale, elle permet d'évaluer l'incident afin de prendre les décisions appropriées.. Il faut rassurer le jeune et lui nommer qu'il fait partie de la solution. Il faut s'assurer de suivre la méthode Sexto et ne pas prendre connaissance des images sur le cellulaire de l'élève. Lors de notre intervention, il est important de s'assurer de l'intégrité physique et psychologique des jeunes impliqués tout en gérant la situation en conformité avec les politiques de l'établissement. Lors de cette rencontre, on doit rassurer le jeune et lui donner le soutien nécessaire pour la suite.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

